



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20240710-202407D045-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024
N° 202407D045

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
9 Juillet 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6
Votants : 27

Date de la
convocation :
3 Juillet 2024

Domaine
Finances
Pour : 27
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-quatre le 9 Juillet, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL- I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – V. PEYROL- C. VALET- J. BERTHET - D.VENET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA -J.SAINT PIERRE - I. VAURES - S. ROGNARD - S. GUEDON - J. LIENHARDT- F.CANARD – S. BAUDIN-

ABSENTS :

S. CLOUPET a donné pouvoir à C. VALET
M.A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU
F. JANET a donné pouvoir à F. MARECHAL
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
P. NOBLET a donné pouvoir à J. LIENHARDT
D. SEBAI a donné pouvoir à M.BIELOKOPYTOFF

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame Isabelle DUBOIS, adjointe aux finances expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'adopter la décision modificative n°1, section fonctionnement et investissement, du budget de la commune, selon les modalités suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-80632-020 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	3 737.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 737.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657362-020 : Subventions de fonctionnement aux CCAS	87 873.14 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657363-020 : Subventions de fonctionnement aux ets a caractere administratif	0.00 €	87 873.14 €	0.00 €	0.00 €
D-65823-020 : Déficit des budgets annexes à caractère industriel et commercial	0.00 €	1 237.20 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	87 873.14 €	89 110.34 €	0.00 €	0.00 €
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817-020 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-747818-020 : Autres dotations versées par la CNSA	0.00 €	0.00 €	13 680.00 €	0.00 €
R-747888-020 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 680.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	13 680.00 €	13 680.00 €
Total FONCTIONNEMENT	91 610.34 €	91 610.34 €	13 680.00 €	13 680.00 €
INVESTISSEMENT				
R-1313-331-020 : CENTRE SOCIAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 645.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 645.00 €
R-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	6 023.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	6 023.00 €	0.00 €
D-202-307-020 : REVISION PLU	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-202-329-020 : MODIFICATIONS PLU	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-307-020 : REVISION PLU	0.00 €	8 830.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-329-020 : MODIFICATIONS PLU	8 830.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	18 830.00 €	18 830.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-230-211 : DIVERS BATIMENTS	0.00 €	7 022.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-256-211 : ACHAT DE MATERIEL DIVERS	4 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-322-70 : MISE AUX NORMES ELECTRIQUES	0.00 €	4 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 700.00 €	11 322.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	23 530.00 €	30 152.00 €	6 023.00 €	12 645.00 €
Total Général		6 622.00 €		6 622.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

✓ **ADOpte** la décision modificative n°1 au budget de la commune dont le contenu est annexé à la présente délibération.



Le 10 juillet 2024,
Le Maire,
Pierre LARRIEU